

## LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 07 juillet 2020 portant création du Diplôme interuniversitaire SYSTÈME NERVEUX AUTONOME,
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 14 décembre 2021 de la présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine,

## **ARRETE**

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2021-2022, un jury d'examen pour le Diplôme interuniversitaire SYSTÈME NERVEUX AUTONOME,

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur Gérard AMARENCO (PU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Docteur

Claire HENTZEN (CCA)

Professeur

Anne PAVY-LE-TRAON (PU-PH) Toulouse

Professeur

Bruno BONNAZ (PU-PH) Grenobie

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 13 juin 2022

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université

**Bruno RiOU**